

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pamandzi, le 28 septembre 2021

## Le Parc naturel marin à la rencontre des pêcheurs



Les agents du SIH présentent les projets d'accompagnement de la filière aux pêcheurs à Nyambadao.

© Cyrielle Jac / Office français de la biodiversité

Les dispositifs de concentration de poissons (DCP) tant attendus par les pêcheurs mahorais sont arrivés sur le territoire. Leur installation à l'extérieur du lagon devrait être effectuée avant la fin de l'année.

Les agents du Parc qui réalisent les collectes de données du système d'informations halieutiques (SIH) ont alors organisé une série de rencontres avec les pêcheurs tout autour de l'île.

### Un temps de dialogue et de construction

Courant septembre, cinq réunions ont été organisées par les agents du SIH dans les principaux points de débarquement de l'île : M'tsahara, M'tsapéré, Nyambadao, Chiconi et Labattoir.

Une centaine de pêcheurs est venue sur l'ensemble de ces réunions.

Pour le Parc, il s'agissait d'informer les pêcheurs sur l'avancée du projet d'installation des dispositifs de concentration de poissons à l'extérieur du lagon, de répondre à leurs questions et d'entendre leurs suggestions et préoccupations.

Les agents du Parc ont pu noter les retours d'expérience des pêcheurs concernant les anciens DCP, notamment sur des points de vigilance quant au maintien des équipements en bon état et aux conditions de pêche sur ces dispositifs.

Les pêcheurs et les agents du Parc ont également mis à profit ces temps d'échanges pour traiter d'autres sujets comme la présence des thoniers senneurs, le cadre réglementaire de la pêche professionnelle, certains besoins en équipements, la représentation de la filière dans les instances du Parc, etc.

## Dispositifs de concentration de poissons : de quoi s'agit-il ?

*Pourquoi les DCP ?*

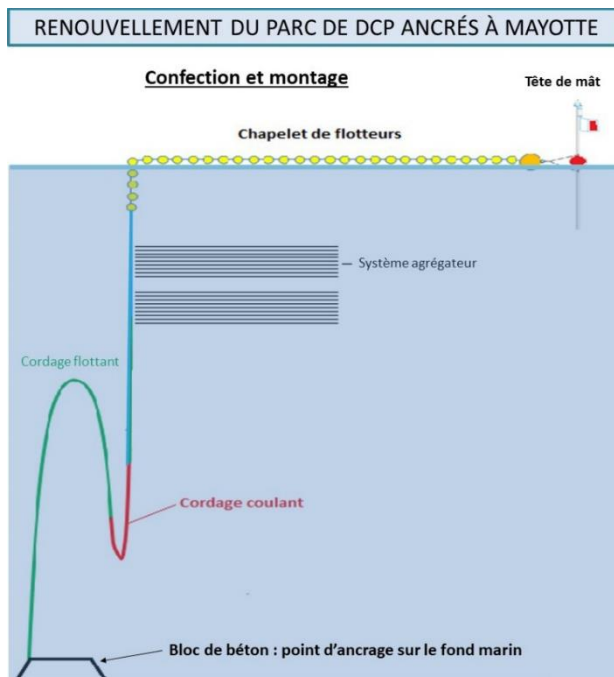
Pour une pêche professionnelle durable à Mayotte, le Parc encourage les pêcheurs à cibler les espèces pélagiques (thon, bonite, porte-épée, thazard, coryphène) qui vivent hors du lagon. L'objectif est de **préserver les espèces coralliennes, plus fragiles, tout en permettant à la filière de pêche locale de se maintenir voire de se développer.**

Les nouveaux dispositifs de concentrations de poissons qui seront ancrés à l'extérieur du lagon doivent permettre aux pêcheurs professionnels de trouver des bancs de poissons pélagiques tout en restant dans les limites de la distance autorisée à leur type d'embarcation.

*Comment ça marche ?*

Un DCP est une **longue ligne de mouillage équipée de bouées et d'un agrégateur**, ensemble de filins disposés sur les premières dizaines de mètres sous la surface. Après son installation en mer, cet agrégateur est rapidement colonisé par des algues, des micro-organismes et du plancton. Un mini-écosystème se crée, attirant les plus gros poissons qui viennent s'y nourrir. Ces dispositifs rassemblent donc les poissons pélagiques sur une zone, permettant aux pêcheurs de les trouver plus facilement.

La pêche sur DCP ancré reste une pêche artisanale et ciblée, qui ne génère pas particulièrement de captures accidentelles.



**i** Il faut environ 6 mois entre la pose des DCP et la colonisation des filins, permettant ainsi la capture de poissons.

### Le saviez-vous ?

**Sept agents du Parc** naturel marin constituent une équipe dédiée à la collecte des informations liées à la pêche à des fins statistiques. Ce sont **les agents du système d'informations halieutiques (SIH)**, financé par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et le Pêche (FEAMP).

Chaque jour, ils sont présents à tous les points de débarquement de pêche de Mayotte pour relever les données permettant de caractériser l'effort de pêche global sur Mayotte (types d'espèces capturées, poids, techniques et sites de pêche...).

Il est important de noter que ces informations sont ensuite agrégées et sont destinées exclusivement à des fins statistiques. Sous le sceau de la confidentialité, **les données individuelles ne sont pas accessibles aux services de police**, même pas à ceux du Parc !

**Contact presse :**

Fanny Cautain / 06 39 09 39 70 / [fanny.cautain@ofb.gouv.fr](mailto:fanny.cautain@ofb.gouv.fr)